

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 75 023

Date d'envoi de convocation : 5 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240416-DEAF202475023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 16 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Frédérique VAUDRY (pouvoir à Christine DONNET), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI), Philippe DEHAYES (pouvoir à Claudine MABIRE).

Secrétaire de séance : Isabelle JULIEN

Objet : attribution d'une subvention au Judo Club Octevillais

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de soutenir les activités des associations ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'attribuer une subvention fonctionnement de 3 600 € au Judo Club Octevillais pour l'exercice 2024.
- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 2 300 € au Judo Club Octevillais pour l'acquisition de tatamis.

Délibération adoptée à l'unanimité (Isabelle JULIEN ne prend pas part au vote)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier ROCHE

